

CONFERENCE DE PRESSE

Mardi 9 Août 2016

RESOLUTION DU CONGRES DES COMMUNES

La résolution du 27^{ème} congrès des communes m'a laissé un sentiment amer. Mais j'ai préféré ne pas réagir à chaud pour prendre du recul, de la hauteur et mieux analyser ce texte. Mon amertume est d'autant plus forte que depuis que j'ai pris mes fonctions à la tête du Pays, j'ai multiplié les initiatives en faveur des communes.

Je l'ai rappelé devant les maires dans mon discours, notre gouvernement a mis le turbo en faveur des communes en commençant par doubler le rythme de remboursement des arriérés du FIP à hauteur de 1 milliard de francs par an sur 4 ans au lieu de 500 millions sur 8 ans pour oxygéner la trésorerie des communes.

Je me suis battu pour mettre en place un Contrat de projets dédié aux communes. C'est une innovation. Ce sont annuellement plus de 1,2 milliard de francs de subventions octroyées à part égale par le pays et l'Etat.

Là où mes prédécesseurs avaient gelé toutes les subventions de la DDC, j'ai fait débloquer depuis septembre 2014, 160 projets et 2,350 milliards de subvention pour soutenir 4,6 milliards d'investissements communaux. Pour le second semestre de 2016, ce seront près de 900 millions de francs qui devraient consacrés par la DDC aux demandes des communes.

Alors maintenant on vient me dire que ces milliards au profit des communes, c'est de l'opportunisme ou encore de l'électorisme. Et on vient me dire que les communes ne sont pas associées à la décision.

Les dossiers financés par le FIP, la DDC ou le contrat de projet, ce sont les dossiers des communes. On ne vient pas consulter le président du Pays pour avoir son avis sur ces projets. On me consulte d'autant moins qu'en 2010 j'ai

fait voter une loi de Pays pour que les financements de la DDC ne se fassent que sur des critères techniques et en toute transparence. Est-ce qu'il faut revenir à ce qui se passait avant où les maires étaient obligés d'aller faire allégeance au président pour obtenir une subvention ?

La résolution vient me dire que les maires apprennent les projets du Pays par la presse. J'ai l'impression que ceux qui ont écrit ça vivent dans un autre monde. Oui, quand Gaston Flosse a lancé le projet Mahana Beach il n'a pas consulté la commune de Punaauia ; oui, quand il a fait la gare maritime de Uturoa il n'a pas consulté le maire de l'époque.

Depuis que j'ai pris mes fonctions, la commune de Punaauia a été associée au comité de pilotage de Mahana Beach, la commune de Taiarapu Est a été associée aux projets sur Faratea, la commune de Hao a été associée au projet de ferme aquacole.

Je vais plus loin : pour le projet de réforme statutaire, nous avons consulté le SPC ; pour la modification des conditions d'accès au RSPF, nous avons consulté le SPC. Et j'en passe.

Nous sommes dans la concertation permanente, à telle enseigne que le SPC n'arrive plus à suivre et demande des délais supplémentaires pour donner ses avis et faire des propositions, ce que je comprends.

Il lui a fallu trois mois pour finaliser la rédaction de l'article 43-2 ? Cette finalisation dépend également du gouvernement central qui doit porter le projet de loi modifiant certaines dispositions de notre statut. J'ai à plusieurs reprises affirmé mon accord sur le principe de la compétence générale, mais vous remarquerez qu'on ne le dit pas. Je comprends le souci des maires puisque je suis l'un des leurs !!! Mais la question essentielle, c'est, à quelles conditions ? Avec quels moyens ?

En matière de transfert de compétences, dois-je rappeler que j'ai été celui qui a porté, à l'Assemblée, la création de la communauté des communes des Marquises en 2010, tout en étant parfaitement conscient que cette création

aboutira, à un moment donné, à des délégations de compétences du pays en faveur de la communauté des communes ? De même pour la communauté des communes Havai des Iles sous le vent. Pourquoi me reprocher aujourd'hui de ne pas vouloir transférer les compétences aux communes alors que j'ai initié un processus dès 2010.

Le transfert de compétences est un acte de responsabilité de la part de ceux qui reçoivent de nouvelles responsabilités. Dans l'intérêt des communes, je veux être sûr que la commune ou le groupement qui demande une nouvelle compétence puisse l'assumer à la fois sur le plan financier, technique et humain.

Une fois transférée à la commune, le pays n'interviendra plus sur cette compétence. Prenons l'exemple du statut de 2004, nous avons demandé un maximum de compétences. Douze ans après l'avoir obtenu, nous sommes encore incapables de les exercer toutes. Un statut, des compétences ne sont que des outils au service d'un projet. Je tente de faire prendre conscience aux communes qu'il faut d'abord préciser et détailler leur projet et ensuite procéder au transfert des compétences adaptées au projet défini. Il ne faut pas faire l'inverse, à savoir transférer d'abord des compétences et ensuite définir le projet.

Maintenant, est-ce que cette résolution traduit vraiment le sentiment de la majorité des maires, ou bien est-ce qu'elle n'est que la traduction des ambitions de ses rédacteurs qui sont une petite poignée de personnes qui ne sont pas dénués d'arrière-pensées politiques et qui ont réussi à manipuler le président du SPC pour lui faire endosser ce texte ?

J'ai eu le jour même de la clôture du congrès les retours des principaux maires de tous les archipels qui ne partagent pas les conclusions de cette résolution

Tous d'une manière unanime disent n'avoir rien à reprocher au gouvernement et au président. Certains ont précisé que dans les ateliers, ils ont juste réaffirmé leur souhait de renforcer la concertation, dès lors qu'il y a un projet, entre le pays et la commune concernée. Mais qu'en aucun cas, il ne s'agissait d'envoyer un ultimatum au gouvernement. Certains m'ont dit que la manière précipitée, sans lecture validée en atelier du projet de résolution et présentée subitement en plénière, était scandaleuse.

Je fais le constat que la grande majorité des maires de Polynésie ne se reconnaît pas dans cet ultimatum. Certains ont reconnu avoir signé la résolution sur sa dernière page sans pour autant adhérer aux propos de défiance à l'égard du gouvernement.

Je veux dialoguer et me concerter avec le SPC, mais je n'entends pas prendre mes instructions auprès du SPC. Chacun doit rester à sa place. Les principes démocratiques sont clairs à ce sujet. Les institutions et le rôle de chacun sont également clairs.

J'ai dit que je veux établir un vrai partenariat avec les communes. Partenariat ne signifie pas céder à tout ce que les maires souhaitent. Un partenariat s'établit sur des relations de responsabilité et de respect, entre les personnes et entre les institutions.

Alors cette résolution pose un ultimatum. J'aurais à me plier aux désirs des rédacteurs de la résolution dans un délai de 3 mois.

Moi, j'ai une autre conception du partenariat. J'ai toujours travaillé en confiance avec les communes. Oui de confiance, car je ne vais pas à chaque projet déposé par mes pairs à la DDC leur demander de venir justifier ou soutenir l'intérêt communal ou général de ces projets ou exiger qu'il y ait une concertation pour chacun de ces projets avec moi-même ! Au nom du grand débat !!

Me poser un ultimatum, c'est dire qu'on est en guerre, que je ne suis pas un partenaire de confiance. Je ne suis pas en guerre avec les communes, mais visiblement, il y a des gens qui voudraient ouvrir une guerre avec moi sans en avouer les véritables raisons, qui sont d'ailleurs étrangères au développement des communes.

Pour moi, cet ultimatum est irrecevable. Je n'entends pas m'y plier.

J'accepte les reproches lorsqu'ils ont un fondement et qu'ils sont justifiés. Me faire des reproches sur des contre-vérités, n'est pas recevable.

On me donne trois mois ! Je n'aurai pas besoin de ce délai pour revoir ma méthode de travail avec le SPC, ni pour reformater mon propre logiciel.